

NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

DELIBERATION CA 2026 M06 03
Conseil d'Administration du 16 juin 2026

Membres délibérants présents :

Mesdames Christelle ADAM, Françoise AUBIN, Fanny CHAPPE, Marie-Thérèse CHERIAUX-GOUBIN, Annie GUENNOU, Sylvie GUIGNARD, Michelle HAICAULT, Nadège LANGLAIS, Béatrice LE COUSTER, Sophie LE GALL, Françoise LE MEN, Marie-Chantal NACIRI, Martine PÉLAN, Pascale RIMAURO, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO, Céline SALLE

Messieurs Bruno BEUZIT, Loïc CAURET, Jean-Claude DAUPHIN, Jean-Luc GOUYETTE, Jean-Claude GUILLOT, Patrice KERVAON, Loïc LENOUEVEL, Raphaël LE MEHAUTE, Sylvain RICHOMME.

Membre ayant donné pouvoir :

Patrice KERVAON donne pouvoir à Madame Martine PÉLAN **(à partir 10 h 30)**

Membres absents sans pouvoir :

Mme Julie CLOAREC
Mme Viviane GICQUEL
Mme Nicole LECLERC

Membres consultatifs présents :

M. Benoit DUFUMIER- Représentant de M. Le Préfet
Mme Véronique ANDRE-ELISABETH - Représentante de M. Le Préfet

Assistait à la séance avec voix consultative :

M. Jean-Denis MEGE, Directeur Général

Assistaient à la séance :

M. Pierre PESTEL, Directeur financier
M. François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires
Mme Sophie CALFORT, Responsable Ressources Humaines
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale
M. Pascal LE MAUX, juriste

Vu la loi ELAN n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 et son décret d'application n°2022-706 du 26 avril 2022 modifiant les nouvelles règles de composition du Conseil d'Administration d'un OPHLM,

Vu la délibération du 6 mai 2026 du Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social des Côtes d'Armor (SMLSCA), établissement public de rattachement de Terres d'Armor Habitat relative à la fixation à 30 membres composant le Conseil d'Administration de Terres d'Armor Habitat,

Vu l'article R. 421-12 du Code de la construction et de l'habitation,

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration confère à un membre du bureau le titre de Vice-Président.

Le(la) Vice-Président(e) assiste la Présidente dans ses fonctions et le supplée en cas d'absence ou d'empêchement. Le(la) Vice-Président(e) bénéficie de la délégation de signature de la Présidente, en cas d'empêchement de celle-ci, dans la limite du respect des autorisations légales.

Considérant ce qu'il précède, il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la nomination de la Vice-Présidente du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration **Après en avoir délibéré**

- Approuve la nomination de Madame Sylvie GUIGNARD, à la vice-présidence du Conseil d'Administration.

Vote à l'unanimité



La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo

